

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Evelyne Noël	Numéro de permis 2019604	Date d'inspection Le 02 juillet 2025	
Nom de l'établissement Garderie Mon autre maison		Numéro de téléphone (506) 504-0156	
Adresse 4 rue Jonathan Saint-Quentin NB E8A 2C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	09 juil. 2025	
Commentaires : Les vérifications de développement social ont été faites et ont été reçues par courriel l'an passé, mais n'ont pas été imprimées et ajoutées au dossier pour l'exploitante et le remplaçant. Elles doivent être imprimées et ajoutées au dossier.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	09 juil. 2025	
Commentaires : La feuille d'évacuation d'urgence et pratique à feu ne fut pas trouvée lors de l'inspection. Elle doit être imprimée et remplie chaque mois.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	09 juil. 2025	
Commentaires :			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	02 juil. 2025	02 juil. 2025
Commentaires : Des excréments de chien se trouvaient dans l'air de jeux extérieur. L'air de jeux extérieur doit être vérifié afin d'assurer la propreté en tout temps. Ils furent ramassés lors de l'inspection. La lacune est maintenant conforme.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	09 juil. 2025	
Commentaires : La feuille de vérification de l'équipement fixe ne fut pas trouvée lors de l'inspection, elle doit être imprimée et remplie tous les mois.			
6(1) La demande de renouvellement du permis est présentée au moins quatre-vingt-dix jours avant la date d'expiration de celui-ci.	6(1)	21 juil. 2025	
Commentaires :			

Commentaires généraux

- Le ratio est respecté lors de l'inspection de renouvellement.
- Le paiement pour le renouvellement de permis ainsi que le résultat du test d'eau des puits doivent être remis afin de renouveler le permis.
- La formation de RCR expire le 21 juillet 2025 pour l'exploitante et pour le remplaçant. Il est en la responsabilité de l'exploitante de s'assurer de recevoir la formation de RCR pour elle et le remplaçant.
- Selon l'exploitante la surface sous les balançoires est protectrice. Elle mentionne râcler la surface.
- L'exploitante a complété 6.5 heures de perfectionnement professionnel. Les 10 heures doivent être complétées d'ici le 31 juillet 2025. Un plan est en place afin de compléter les heures.

Observations:

- Les enfants ont fait des jeux libres et ont écouté la télévision.
- Ils ont mangé leur repas et ont ramassé les jouets pour ensuite aller à l'extérieur.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 juillet 2025

Date

original signé par
Evelyne Noël

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 juillet 2025

Date